

Des dizaines de groupes de musique ont été contraints à évacuer les locaux de la ville de Lancy

«Des méthodes de cowboy»

VADIM ROCHAT

Lancy (GE) ► Plus de soixante groupes de musique utilisaient depuis de longues années des locaux appartenant à la commune de Lancy. Le 14 novembre dernier, un mail expéditif de la Ville leur laisse deux semaines pour quitter les lieux. Fondée sur des arguments sécuritaires et réglementaires, cette décision soudaine et massive accentue encore la pression et provoque une levée de boucliers. En effet, pour les musiciens genevois, trouver un lieu accessible et adapté à la pratique de leur art relève du parcours du combattant. Dans un contexte suffoquant subsistait jusqu'ici une poche d'air bienvenue: les locaux appartenant à la commune de Lancy. Éparpillés sur le territoire communal – notamment sous l'école du Petit-Lancy –, ces espaces accueilleraient depuis plus d'une décennie des musiciens de tous horizons. La facilité d'accès, les loyers modestes et la relative liberté laissée aux locataires rendaient ces lieux précieux pour des artistes aux profils variés, mais aux contraintes budgétaires similaires.

Alors, lorsque le couperet tombe – deux semaines pour plier bagage – le choc est immense. «L'annonce était un peu abrupte», reconnaît aujourd'hui Corinne Gachet, conseillère administrative chargée des Sports et de la location des salles. En coulisses, le mot est moins feutré. «Des méthodes de cowboy», lâche Jonathan, encore sonné. Entre autres, les menaces de changer les cylindres en cas de refus d'obtempérer semblent avoir durci les fronts. Saisi par l'une des associations concernées, le médiateur cantonal intervient et permet l'application du délai légal, repoussant l'échéance de début décembre au 5 mars. Trop tard pour certains. «Nous avions déjà vidé tout le studio et rendu les clés», confie un ingénieur du son qui y produisit pendant près de dix



Les espaces, notamment sous l'école du Petit-Lancy, accueilleraient depuis plus d'une décennie des musiciens de tous horizons. JPDS

ans une ribambelle de morceaux soul et funk.

«Remise aux normes»

Face aux vives contestations, la Ville se voit contrainte de préciser sa position. «Il ne s'agit pas d'une fermeture définitive, mais simplement d'une remise aux normes», selon les mots de Corinne Gachet. Elle ajoute: «Oui, on peut dire que c'est un tour de vis.» Les arguments avancés sont avant tout d'ordre réglementaire. «Les abris concernés ne répondent pas du tout aux normes en vigueur en matière de sécuri-

té incendie et d'installations électriques», précise-t-elle. Si la décision a été prise avant l'incendie de Crans-Montana, le drame survenu en Valais rend désormais difficile la défense d'un hypothétique statu quo. L'objectif annoncé est de les remettre progressivement aux normes et de les confier à la régie Brun, déjà chargée de la gestion d'autres éléments du patrimoine communal. A terme, assure l'exécutif, les locaux devraient à nouveau être mis à disposition des groupes de musique. Mais cela se fera selon des modalités qui restent,

à ce stade, très insatisfaisantes pour les locataires actuels.

En effet, deux critères seront désormais imposés: au moins un membre du groupe doit être domicilié à Lancy, et l'équipement utilisé doit rester strictement «non professionnel». Exit, donc, les studios entièrement équipés, les cabines d'enregistrement soigneusement insonorisées au fil des ans. Les locaux pourront servir à répéter, ni plus ni moins: une définition un peu étroite de la pratique musicale qui inquiète dans le milieu. La mince fenêtre restante semble «davantage propice

aux reprises attendrissantes de groupes adolescents qu'à la production d'albums destinés à une diffusion publique», nous glisse Serge*. Parmi les occupants historiques, peu remplissent encore le critère de domiciliation. Et pour beaucoup, l'interdiction d'une large part du matériel rend tout simplement les espaces impropres à leur usage habituel.

Solution de secours

En guise de solution de secours, la commune a proposé l'accès à deux locaux de répétition déjà équipés en instruments

à l'école du Pont-Rouge. Le service de location des salles s'attendait à être «débordé par les demandes». Il n'en a reçu que deux ou trois. Le silence rencontré ne relève pas de la posture ou du caprice, mais symbolise bien l'écart persistant entre les besoins concrets des musiciens et les réponses institutionnelles qui leur sont adressées.



«Oui, on peut dire que c'est un tour de vis»

Corinne Gachet

Car en l'absence d'infrastructures adaptées, auto-produire sa musique – de la composition au mastering final, en passant par de multiples étapes intermédiaires – relève tout simplement de l'impossible. Et si un morceau de trap peut aujourd'hui être plié avec «un MacBook, un micro et une carte son», produire un album de reggae ou enregistrer un quintet de jazz exige des espaces adaptés et du matériel de pointe. Des conditions rarement compatibles avec les loyers du marché privé genevois.

Pour l'heure, les associations concernées préfèrent garder l'anonymat. La peur de compromettre de futures demandes de locaux est palpable dans un contexte déjà saturé. Si le cas lancien cristallise les tensions, la problématique est aujourd'hui cantonale. 1

*prénom d'emprunt

VALAIS

DIX MILLE FRANCS D'AIDE URGENTE AUX VICTIMES

Deux semaines après l'incendie de Crans-Montana, le Valais a décidé hier d'interdire l'usage d'engins pyrotechniques dans les établissements destinés à recevoir du public. Le Conseil d'Etat valaisan a également débouqué un fonds pour les victimes de l'incendie. Un montant forfaitaire de 10 000 francs sera mis à disposition pour chaque victime hospitalisée ou décédée, indique-t-il. ATS

ARC JURASSIEN

PREMIÈRES BOURSES LITTÉRAIRES ATTRIBUÉES

La Commission intercantonale de littérature des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (CILI BEJUNE) a attribué les trois premières bourses littéraires à Léonie Adrover de Delémont, à Julien Bouissoux de Bienne et à Sonia Molinari de Bevaix (NE). Chaque bourse est dotée de 15 000 francs et permettra au lauréat d'élaborer un nouveau projet d'écriture.

ATS

Corriger le salaire minimum

Jura ► Les syndicats et la gauche lancent une initiative pour corriger la loi sur le salaire minimum dans le canton du Jura afin de mieux lutter contre la pauvreté.

Améliorer la loi sur le salaire minimum. C'est ce que souhaite faire l'Union syndicale jurassienne (USJ) et la gauche. Une initiative populaire cantonale a été lancée hier à Delémont. Elle vise à introduire une rémunération minimum brute de 23 francs de l'heure, contre 21,40 actuellement. Elle doit aussi à corriger certaines faiblesses de l'actuelle législation. Intitulée «Salaire minimum jurassien: pour vivre, pas pour survivre», le projet est soutenu par le PS, les Verts, le Collectif pour la Grève féministe et l'association professionnelle suisse du travail social, Avenir social.

«Il est inadmissible que des personnes qui travaillent à plein temps ne puissent pas vivre de leur tra-

vail», s'insurge Dominique Hausser, président de l'USJ. Celui-ci explique que le salaire minimum actuel de 21,40 francs brut de l'heure est calculé sur un minimum vital qui correspond au revenu dispensé par l'aide sociale. Or dans le canton du Jura, certaines conventions collectives de travail (CCT) ou contrats-type de travail (CTT) priment. Il explique qu'ainsi, dans certains secteurs, notamment l'hôtellerie-restauration, certaines employé·es non qualifiées gagnent moins en travaillant à temps plein que s'ils ou elles bénéficiaient de l'aide sociale. «Le salaire doit permettre de vivre dignement, ce n'est pas à l'aide sociale de compenser un salaire indigne», martèle-t-il.

Le texte exige ainsi que le salaire minimum soit augmenté mais également que celui-ci prime sur les CCT et CTT. Il demande également que des contrôles soient effectués et des sanctions prises en cas de non-res-

pect, comme c'est le cas dans le canton de Genève. Enfin, afin de lutter contre la baisse du pouvoir d'achat, l'initiative mentionne que le salaire minimum doit être indexé chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice mixte de l'AVS.

Lancée en 2009 par la Jeunesse socialiste jurassienne, l'initiative pour l'introduction d'un salaire minimum, rédigée en termes généraux, a été acceptée par la population en 2013. Le texte n'a été rédigé par le parlement qu'en 2017 pour entrer en vigueur en 2018. «Depuis qu'elle est appliquée, nous avons constaté ses lacunes, elle ne permet pas de lutter contre la pauvreté», avance le président de l'USJ.

Un salaire minimum a également été introduit dans le canton de Genève (24,59 francs), de Neuchâtel (21,35 francs) du Tessin (20,50 francs) et de Bâle-Ville (22,20 francs). Des initiatives populaires ont abouti

dans les cantons de Vaud et du Valais, alors que la population fribourgeoise a balayé l'idée en novembre dernier.

A Genève et à Neuchâtel, le salaire minimum prime sur les CCT. Cela pourrait pourtant changer. En juin 2025, le Conseil national a accepté le projet de mise en œuvre de la motion Ettlin visant la primauté des CCT sur les salaires minimaux cantonaux. Le projet est plébiscité par la majorité bourgeoise mais rejeté par la gauche, les Verts libéraux et le Conseil fédéral. D'après les estimations des syndicats, des membres du personnel de la restauration et du nettoyage pourrait perdre jusqu'à 500 francs par mois si ce changement est opéré. Cette perte pourrait aller jusqu'à 1000 francs dans le secteur de la coiffure à Genève. Le comité de l'initiative cantonale «Salaire minimum jurassien: pour vivre, pas pour survivre» a un an pour récolter 2000 signatures. JULIE JEANNET